

## **Orientation du réseau d'épidémiosurveillance Grand Est campagne 2024**

La surveillance biologique du territoire (SBT) est un dispositif national qui a pour objectifs la détection des organismes nuisibles des cultures qui peuvent avoir un impact sur les rendements ou la qualité des cultures et d'établir un état phytosanitaire du territoire.

Le principal financement de ce réseau est constitué de la redevance sur les pollutions diffuses (crédits Ecophyto II+) et des fonds propres des partenaires du dispositif. Les crédits Ecophyto dédiés, via l'Office Français de la Biodiversité, ont fait l'objet de baisses successives de 2019 à 2023, représentant une perte de 39,5 % du budget Grand Est.

La réorientation du dispositif de Surveillance Biologique du Territoire s'est accompagnée de la mise en place d'une nouvelle clé de répartition budgétaire au niveau national. Pour la région Grand Est, l'application en 2023 de cette clé de répartition budgétaire a entraîné une baisse de 68 620 €, qu'il a donc fallu absorber par le biais de différents leviers (arrêt du suivi de la filière Luzerne après consultation des partenaires, révision des forfaits animation et observations en lien avec la matrice de priorisation, etc.).

En 2024, le montant de la subvention allouée pour la SBT Grand Est étant identique à celle de 2023, il est proposé de maintenir le fonctionnement du réseau à l'identique, avec les forfaits et ETP redéfinis en fin de campagne 2023.